

**E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON****Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial**

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2013 – 02 du 30 avril 2013

Objet : Approbation des compte de gestion et compte administratif du budget principal de l'exercice 2012

L'an deux mille treize, le 30 avril, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué les 16 et 23 avril 2013.

**Etaient présents :**

**Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise :** Geneviève Bernard  
DRAC : Jean-Pascal Lanuit

**Membres élus des Collectivités :****Conseillers généraux :**

Gérard Lambert-Motte, Président de l'Etablissement Public

**Maire de la Commune de La Roche-Guyon :** Christine Forge

**Personnalités qualifiées :**

**Propriétaire :** Guy-Antoine de La Rochefoucauld

**Absents excusés ayant donné un pouvoir :****Personnalités qualifiées :**

**Personnalité qualifiée nommée par le Conseil général :** François Dupille

**Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon :** Andrée Cassou

**Personnalité qualifiée nommée par l'Etat :** Jean-Baptiste Bellon

**Personnalité qualifiée nommée par le Propriétaire :** Yolaine de La Rochefoucauld

**Nombre de membres en exercice : 17**

**Nombre de membres présents : 5**

**Nombre de votants : 9**

**Absents :****Membres élus des Collectivités :**

**Conseillers généraux :** Jean-Pierre Béquet, Guy Paris, Jean-Pierre Muller, Antoine Bonneval

**Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français :** Dominique Herpin-Poulenat

**Personnalités qualifiées :**

**Personnalité qualifiée nommée par le Conseil général :** Bernard Toublanc

**Représentants du personnel :**

- Abdo Bouzit, titulaire

- Chrystèle Pieszko, titulaire

**Etaient également présents :**

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Isabelle Petit, Direction de l'Action culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Laure Atger, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

**CONSIDERANT,**A la section d'exploitation :

- la reprise de l'excédent antérieur de 25.447,52€
- que les dépenses du chapitre 011 sont inférieures de 11.300€ à la prévision, s'expliquant par un dépassement de 3.400€ sur la programmation culturelle et une dépense inférieure sur le strict entretien 2012.
- que les dépenses de strict entretien 2012 restant à réaliser s'élèvent à 14.000€
- que la masse salariale (chapitre 012) a été inférieure de 7.000€ aux prévisions grâce à des régularisations de cotisations URSSAF trop versées en cours d'année d'un montant de 10.800€.
- que les recettes des chapitres 013, 74, 75 et 77 sont globalement conformes aux prévisions
- que les recettes de billetterie (compte 706) sont en progression de 22% par rapport à 2011
- que les reversements du budget principal au budget annexe (comptes 7084 et 7087) sont nettement inférieurs aux prévisions à cause de calculs de ratios moins favorables qu'en 2011 liés à une diminution des recettes en 2012 (pour mémoire : tournage ayant rapporté 40.000€ HT en 2011)
- que le résultat cumulé à fin 2012 est excédentaire de 6.277,49€

A la section d'investissement :

- la reprise du déficit antérieur de 127.613,61€
- les réalisations en dépenses et en recettes de chacune des opérations
- que le résultat cumulé à fin 2012 est déficitaire de 56.101,56€
- qu'il sera couvert en 2013 par les restes à réaliser de l'exercice à reporter

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**VU** la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

**VU** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

**VU** les statuts de l'E.P.C.C.,

**Après en avoir délibéré, approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2012 et décide d'affecter les résultats cumulés de chacune des sections au budget principal de l'exercice 2013.**

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 9

PREFECTURE DU VAL D'OISE  
Bureau du Contrôle Budgétaire  
LE 02 MAI 2013  
ARRIVÉE

Pour extrait conforme au registre des délibérations



**Le Président de l'E.P.C.C.**